



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal
Jeudi 03 avril 2025
20h00 en Mairie

Ordre du jour

Table des matières

1 - Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal	2
2 - Création poste d'adjoints	3
3 - Election adjoints	3
4 - Indemnités de fonction	4
5 - Compte Financier Unique 2024 (CFU)	4
6 - Affectation du résultat.....	5
7 - Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2025.....	5
8 - Budget Primitif M14 2025	5
9 - Subventions aux associations de la commune d'AVRIL.....	8
10 - Subventions aux associations extérieures.....	8
11 - Contribution RASED.....	9
12 - OLC : Approbation des attributions de compensation provisoire 2025.....	9
13 - Suppression Régie	10
14 - Encaissement caution clefs armoire électrique.....	10
15 - Tarifs et conditions location salle communale	10
16 - CRW : Renouvellement Prestation pour le contrôle des poteaux incendie.....	11
17 - Approbation du règlement des attributions de fonds de concours OLC.....	122



Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à vingt heures, après avoir été convoqués légalement, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie d'AVRIL.

PRESENTS :

Monsieur DANTE, Madame FALCONETTI-BERTOLINO, Monsieur MOLINERIS, Madame CORDIER, Monsieur JACQUES, Monsieur LAUER, Madame MEYER, Monsieur VOTERSKI, Madame TOUNSI, Monsieur DELAIRE, Monsieur FOERDERER.

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur TANNEUR donne procuration à Monsieur VOTERSKI
Madame AUDDINO donne procuration à Monsieur FOERDERER

ABSENTE excusée : Madame COUDERT

ABSENTE non excusée : Madame GUILLIEY

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame FALCONETTI - BERTOLINO est désignée comme secrétaire de séance.

Début de séance : 20h02

Le Maire propose au Conseil Municipal un point supplémentaire à l'ordre du jour.
Point adopté à l'unanimité

« Point n°17 : Approbation du règlement des attributions de fonds de concours OLC »

1 - Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal

- **Le Conseil Municipal APPROUVE ce point à la majorité.**

2 - Création poste d'adjoints

Délibération

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de troisième adjoint en charge de la communication et un poste de quatrième adjoint en charge des finances.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

AUTORISE la création des postes d'adjoints

3 - Election adjoints

Délibération

Constitution du Bureau

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs :
Mme Souad TOUNSI et M. Arnaud JACQUES

Candidats

Troisième adjoint	Laurence CORDIER
Quatrième adjoint	Claude LAUER

Résultats du 1^{er} tour :

- Votants : 13
- Suffrages exprimés : 13

Nom et prénom des candidats	Nombres de suffrages obtenus		
	Pour	Contre	Abstention
Laurence CORDIER	11	1 (M. AUDDINO)	1 (L. CORDIER)

Résultats du 2^{ème} tour :

- Votants : 13
- Suffrages exprimés : 13

Nom et prénom des candidats	Nombres de suffrages obtenus		
	Pour	Contre	Abstention
Claude LAUER	11	1 (M. AUDDINO)	1 (C. LAUER)

Proclamation de l'élections des adjoints :

- A été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé Madame Laurence CORDIER
- A été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé Monsieur Claude LAUER

Observations et réclamations :

Néant

4 - Indemnités de fonction

Délibération

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- taux en pourcentage de l'indice brut 1027, conformément au barème fixé par l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire : 19,80

5 - Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Délibération - Point présenté à la Commission Finances du 27 février 2025

M. LAUER expose le CFU aux Conseillers Municipaux

Synthèse :

Résultat exercice section de fonctionnement	141 231,63 €
Solde d'exécution reporté section de fonctionnement	397 208,07 €
Résultat de clôture section de fonctionnement	538 440,70 €
Résultat exercice section d'investissement	- 160 422,42 €
Solde d'exécution reporté section d'investissement	75 806,09 €
Résultat de clôture section d'investissement	- 84 616,33 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	453 824,37 €
Restes à réaliser investissement sur exercice 2024	- 69 614,68 €
Besoin de financement section d'investissement (article 1068)	154 231,01 €
Report de l'excédent de fonctionnement sur BP 2025	384 209,69 €

Le Maire quitte la salle

M. VOTERSKI fait procéder au vote du CFU

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

-
- 10 voix POUR
 - 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)
 - 1 ABSTENTION (M. FOERDERER)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 (CFU)

6 - Affectation du résultat

Délibération - Point présenté à la Commission Finances du 27 février 2025

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation du résultat de fonctionnement au budget primitif 2025 de **154 231,01 €**.

Affectation du résultat de clôture de la section d'investissement au BP 2025 de **- 84 616,33 €**.

Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 au BP 2025 de **384 209,69 €**.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 11 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Mme AUDDINO, M. FOERDERER)

APPROUVE l'affectation de résultat au Budget Primitif 2025

7 - Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2025

Délibération - Point présenté à la Commission Finances du 27 février 2025

Il est proposé de maintenir le taux des Taxes Locales Directes pour l'année 2025.

- Taxe foncière bâti 25,68 %
- Taxe foncière non bâti 18,81 %
- Taxe d'habitation 8,00 %

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 11 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Mme AUDDINO, M. FOERDERER)

ACCEPTE les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2025

8 - Budget Primitif M14 2025

Délibération - Point présenté à la Commission Finances du 27 février 2025

M. LAUER présente la maquette du budget primitif ainsi que l'ensemble des opérations d'investissement. L'ensemble étant précisé sur la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux.

a) Les opérations importantes d'investissement pour l'exercice 2025

Rénovation de l'éclairage public dans l'attente d'attribution des subventions	108 864,00 €
Vidéoprotection du village dans l'attente d'attribution des subventions	114 000,00 €
Fin des études avant-projet sur la Voie Verte et demande de subventions	

b) Section d'investissement en dépenses sur l'exercice 2025

Mise en conformité électrique suivant rapport DEKRA	3 500,00 €
Fin des études avant-projet sur la Voie Verte AVRIL vers BRIEY :	Restes à réaliser
Installation vidéoprojecteur salle du conseil et salle polyvalente	7 000,00 €
Installation ENI à l'école	5 000,00 €
Concours d'architecture sur l'aménagement aire de jeux	15 000,00 €
Pose bancs et poubelles	En attente
Eclairage église et divers	15 000,00 €
Pose clôture et accès à l'aire de jeux	6 324,00 €
Reprise avaloirs rue de Briey	9 334,80 €
Remplacement poteau d'incendie	10 059,35 €
Assistance AMO suite au diagnostic énergétique communal	10 000,00 €
Remplacement gazon synthétique terrain multisports	15 000,00 €
Travaux voirie divers (avaloirs, marquage, enrobé)	15 000,00 €
Achat foncier Voie Verte et divers	12 000,00 €
Gravure plaque commémorative Poilu	5 500,00 €

c) Section d'investissement en recettes sur l'exercice 2025

Remboursement par l'Etat FCTVA sur travaux 2024	36 394,74 €
Taxe d'Aménagement	5 000,00 €
Affectation de résultat sur clôture de l'exercice budgétaire 2024	154 231,01 €
Subventions nouveaux projets, études Voie Verte, vidéo et éclairage	179 768,70 €

d) Section d'exploitation dépenses sur l'exercice 2025

Travaux en forêt	
Mobilier urbain, bancs, porte-vélos	
Travaux divers école	
Organisation de la manifestation des caisses à savon	
Eglise : entretien des cloches	
Eclairage urbain : cimetière, vitraux église, chemin de camp	
Prise en compte des travaux en régie	

e) Section d'exploitation recettes sur l'exercice 2025

Revenu des immeubles + salle municipale	60 000 €
---	----------

f) Section d'exploitation sur l'exercice 2025

	Compte	Libellé	Propositions	
Dépenses fonctionnement	11	Charges à caractère général	308 180,00	
	12	Charg. pers. et frais assimilés	190 000,00	
	14	Atténuation de produits	23 900,00	
	65	Autres charges gestion courante	110 655,90	
	66	Charges financières	20 000,00	
	67	Charges exceptionnelles	2 600,00	
	68	Dotations aux provisions	95 000,00	
	42	Opérations d'ordre	8 409,00	
	22	Dépenses imprévues (fonct)		
	23	Virement section investissement	316 962,77	
		Total section		1 075 707,67
Recettes fonctionnement	13	Atténuation de charges	2 500,00	
	70	Ventes prod fab, prest serv, mar	23 850,00	
	73	Impots et taxes	173 900,00	
	731	Fiscalité locale	230 000,00	
	74	Dotations, subventions	196 300,00	
	75	Autres produits gestion courant	56 000,00	
	76	Produits financiers	38,98	
	77	Produits exceptionnels	500,00	
	42	Opé ordre transfert entre	8 409,00	
		Total		691 497,98
		N-1 reporté		384 209,69
	Total section		1 075 707,67	

g) Section d'investissement sur l'exercice 2025

	Compte	Libellé	Propositions	Restes à réaliser
Dépenses d'investissement	10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	
	16	Emprunts et dettes assimilées	59 000,00	
	26	Participation créances	0,00	
	204	Subventions d'équipements	0,00	
	20	Immobilisations incorporelles	31 000,00	15 624,00
	21	Immobilisations corporelles	209 025,61	62 390,68
	23	Immobilisations en cours		
	23	Total des opérations d'équipements	222 864,00	0,00
	45	Total opérations compte tiers	0,00	
	40	OP transfert entre sections	8 409,00	
	41	OP patrimoniale	0,00	
		Total	530 298,61	78 014,68
		Total dépenses section d'investissement	608 313,29	
		Résultat reporté	84 616,33	
	Total section	692 929,62		
Recettes d'investissement	10	Dotations Fonds divers Réserves	41 394,74	
	1068	Affectation de résultat	154 231,01	
	13	Subventions d'investissement	163 532,10	8 400,00
	14	Prov. réglem. et amort.dérogatoi	0,00	
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
	165	Depots et cautions	0,00	
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	
	21	Immobilisations corporelles	0	
	23	Immobilisations en cours	0,00	
	27	Autres immos financières	0,00	
	45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	
	21	Virement section fonctionnement	316 962,77	
	40	OP transfert entre sections	8 409,00	
	41	OP patrimoniale	0,00	
	Total	684 529,62	8 400,00	
	Total recettes section d'investissement	692 929,62		
	Résultat reporté	0,00		
	Total section	692 929,62		

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 11 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Mme AUDDINO, M. FOERDERER)

APPROUVE le Budget Primitif 2025

9 - Subventions aux associations de la commune d'AVRIL

Délibération - Point présenté à la Commission Fêtes et Cérémonies du 26 février 2025

Les associations, Planet'Parents, Club des jeux de sociétés, Amicale d'Avril, l'Union Sportive Avriloise et Cœur d'Avril ont adressé à la commune une demande de subvention au titre de l'année 2025.

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la demande de subvention des associations citées ci-dessus

Vu le bilan d'activités et le bilan comptable accompagnant la demande

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Montant accordé
Planet'Parents	350 €
Amicale d'Avril	350 €
Club des jeux de sociétés	150 €
Union Sportive Avriloise	1 500€

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 11 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS (Mme AUDDINO, Mme BERTOLINO FALCONETTI)

APPROUVE ce présent point

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500€ pour la création de la nouvelle association « Cœur d'Avril »

10 - Subventions aux associations extérieures

Délibération - Point présenté à la Commission Fêtes et Cérémonies du 26 février 2025

Les associations Basket Club TUCQUENIEUX, Restaurants Du Cœur, Une Rose Un Espoir, Chorale des Collèges et EIMPH ont adressé à la commune une demande de subvention au titre de l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de subvention des associations citées ci-dessus

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 ABSTENTION (Mme AUDDINO)

11 - Contribution RASED

Délibération

Depuis l'année 2008, les représentants des communes situées dans le périmètre du RASED de Tucquegnieux, regroupant 10 communes dont AVRIL, ont pris la décision, d'un commun accord, de contribuer financièrement à ce réseau à hauteur de 1€ par élève en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de chaque commune.

Nous comptons 126 élèves pour l'année scolaire 2024 /2025.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une contribution au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Tucquegnieux (RASED) à hauteur de 1 € par élève scolarisé à AVRIL.

12 - OLC : Approbation des attributions de compensation provisoire 2025

Délibération

Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui prévoit une révision dite « libre, révision qui peut être à la hausse ou à la baisse entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et les « communes membres intéressées » par « délibération concordante »

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2024 portant approbation des attributions de compensation définitives 2024

Vu l'approbation par les communes membres (Abbéville-les-Conflans, Affléville, Allamont-Dompierre, Anoux, Auboué, Avril, Batilly, Bechamps, Bettainvillers, Boncourt, Bruville, Conflans-en-Jarnisy, Doncourt-les-Conflans, Fléville-Lixières, Friaucourt, Giraumont, Gondrecourt-Aix, Hatrize, Homécourt, Jarny, Jeandelize, Joeuf, Jouaville, Labry, Lantéfontaine, Les Baroches, Lubey, Moineville, Moutiers, Mouaville, Olley, Ozerailles, Puxe, Saint-Marcel, Ville-sur-Yron) de la délibération du 14 octobre 2024 représentant 35 communes sur 41 , soit 85 % des communes membres et plus 50 % de la population totale d'Orne Lorraine Confluences

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'exercice 2023

Vu l'approbation du rapport définitif de la CLECT pour l'exercice 2023 à la majorité qualifiée des conseils municipaux, 24 communes sur 41, représentant 76 % de la population totale de l'établissement, ont approuvé le rapport définitif de la CLECT pour l'exercice 2023

Le Conseil Communautaire du 6 février a adopté les attributions de compensation provisoire 2025.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les attributions de compensation provisoire 2025 de l'OLC dont le montant est fixé à 136 313,09 € pour la commune d'Avril.

13 - Suppression Régie

Délibération

A la demande du Centre des Finances Publiques, le Maire propose aux Conseillers Municipaux de supprimer la régie de recettes existante.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la suppression de la Régie de recettes à compter du 31 décembre 2024.

14 - Encaissement caution clefs armoire électrique

Délibération

Un coffret électrique fermé à clef a été mis à disposition pour les marchands ambulants de la collectivité. Une fois la convention mise en place entre les deux parties, une clef est remise à l'intéressé contre un chèque de caution d'une valeur de 50 €.

Cette caution sera restituée par mandat administratif au retour de la clef.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE l'encaissement du chèque de caution d'une valeur de 50 €.

AUTORISE la restitution de la caution de 50 € par mandat administratif.

15 - Tarifs et conditions location salle communale

Délibération

Article 1 : Les tarifs appliqués pour la salle communale à partir du 1^{er} avril 2025 sont :

	Journée	Week-end	Jour de l'An
AVRILOIS	170€	340€	500€
EXTERIEUR	220€	400€	600€

Article 2 : En cas d'annulation de la réservation, la Mairie effectuera un remboursement par mandat administratif de la somme versée par le demandeur mais s'autorisera le droit d'une retenue d'un montant de 50 €.

Article 3 : En cas de dégradation ou ménage insatisfaisant constatés dans le bâtiment lors de l'état des lieux par les services municipaux, le chèque de caution correspondant sera encaissé après notification d'un courriel faisant un état précis des dégradations constatées.

Article 4 : La salle communale sera mise à disposition aux associations de la commune d'AVRIL gracieusement 2 fois par an. Les réservations devront être effectuées au seul bénéfice de l'association.

Article 5 : Il est précisé que c'est la même personne physique qui loue la salle, règle la location et souscrit l'assurance.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les tarifs et les conditions de la location de la salle communale.

16 - CRW : Renouvellement Prestation pour le contrôle des poteaux incendie

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L.2225-1 à L.2225-4

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'Arrêté Interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'Arrêté Préfectoral du 25 juillet 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie

Vu la compétence reconnue au maire en matière de défense extérieure contre l'incendie

Considérant l'obligation des collectivités à devoir assurer les contrôles techniques des points d'eau incendie

Considérant la possibilité de confier la prestation de contrôle technique des points d'eau incendie au Syndicat Mixte Contrat Rivière Woigot

Considérant le montant de cette prestation fixée à 0.29 € HT par habitant et par an pour une périodicité de contrôle de trois ans

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

CONFIE au Syndicat Mixte Contrat Rivière Woigot la prestation de contrôle technique des points d'eau incendie

PRECISE que la participation financière de la commune est de 0,29 € HT par habitant et par an, pour une périodicité de contrôle de trois ans

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette prestation

POINT SUPPLEMENTAIRE

17 - Approbation du règlement des attributions de fonds de concours OLC

Délibération

La commune a déposé une demande de fonds de concours auprès d'Orne Lorraine Confluences pour soutenir notre projet **de mise en place d'un système de vidéoprotection du village.**

L'OLC nous informe que le Conseil communautaire du 27 mars 2025, a répondu favorablement à notre demande.

Il a été décidé de nous accorder un fonds de concours de 7 500 €.

L'OLC nous demande d'approuver le règlement des attributions de fonds de concours.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement des attributions de fonds de concours OLC.

Fin de séance : 20h44

AVRIL, le 08/04/2025

Céline BERTOLINO FALCONETTI

